

VILLE DE PONTARLIER
REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement à hauteur du 89, rue de Besançon le 22 novembre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SPIE afin de réaliser des travaux de remplacement de portique de feu de signalisation à hauteur du 89, rue de Besançon le vendredi 22 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Vendredi 22 novembre 2024, de 8 h 00 à 16 h 00, la circulation sera réglementée et la voie de circulation sera neutralisée su 30 m, à droite de la chaussée :

- rue de Besançon : à hauteur du n° 89.

.../...

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Vendredi 22 novembre 2024, de 8 h 00 à 16 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- 89, rue de Besançon : sur les 3 places de stationnement situées entre l'arrêt de bus et l'impasse.

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 novembre 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. SPIE
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT